

Appel à candidature

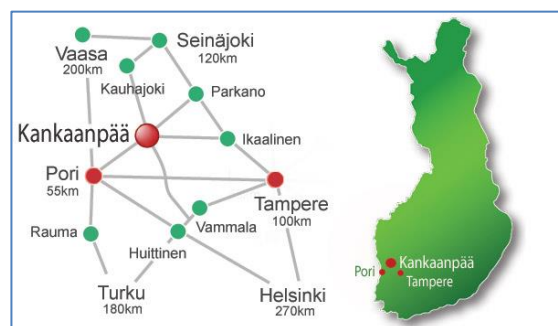
Résidence d'artistes à Kankaanpää (Finlande) du 15 au 21 avril 2019

Dans le cadre du programme LEADER développé sur le Pays Val de Garonne-Guyenne-Gascogne dont la thématique est « renforcer l'attractivité territoriale des centres-bourgs », un projet de coopération européenne est en cours. La thématique traitée est : « valoriser le patrimoine culturel et identitaire du territoire grâce à la coopération ».

L'objectif de la coopération européenne est de partager des expériences avec d'autres territoires et de mettre en commun des compétences et des ressources. Cinq autres territoires sont engagés avec le Pays Val de Garonne Guyenne Gascogne dans le projet HE-A.R.T: un territoire finlandais, un territoire letton et trois territoires italiens.

Le cadre de l'action

Le Gal Aktiivinen Pohjois-Satakunta en Finlande propose à tous les partenaires du projet de participer à une action portée par l'Université d'arts appliqués de Kankaanpää. Cette université travaille avec ses étudiants sur la place de l'art dans la société et sur le rôle de l'artiste comme vecteur de lien social.



Il s'agit d'une résidence d'artistes de 3 à 7 jours, sur

la thématique « Art social », dans le cadre de laquelle l'artiste envoyé par le Pays V3G devra :

- travailler sur la création d'une œuvre dans un lieu public (peinture, sculpture, installation sonore, performance ou autre),
- intégrer la population dans son processus créatif (rencontres avec des habitants de Kankaanpää pour collecter des histoires et témoignages ou ateliers avec les scolaires ou participation des habitants dans la réalisation de l'œuvre).

D'autres artistes envoyés par les autres territoires partenaires participeront à cette résidence.

Le contexte pratique et financier

L'Université d'arts appliqués de Kankaanpää propose d'accueillir un artiste entre 3 et 7 jours à partir du 15 avril 2019. L'université prend en charge l'hébergement, la restauration de l'artiste et met à sa disposition le matériel et les outils nécessaires à son travail de création ainsi qu'au déroulement d'ateliers en lien avec la population et les partenaires locaux.

Les frais de transport seront pris en charge par le Pays Val de Garonne Guyenne Gascogne.

Les frais de transport, d'hébergement et de restauration étant pris en charge, aucune rémunération ou indemnité complémentaire n'est prévue.

La langue de communication sur place sera l'anglais ou le finnois.

Candidature

Le dossier de candidature devra être transmis en français et en anglais avant le 20 février 2019 à 12h00 à la Direction « Prospective, Stratégie et Développement Territorial » de Val de Garonne Agglomération soit :

- par mail à csarnel@vg-agglo.com
- par courrier à Val de Garonne Agglomération
Maison du Développement - Place du Marché
CS 70305 - 47213 MARMANDE CEDEX
- remis en main propre

Il contiendra :

- une présentation de l'artiste (CV) dans laquelle il mettra en avant ses liens avec le territoire,
- le n° SIREN/SIRET, une copie d'attestation d'assujettissement ou d'affiliation à la Maison des artistes-sécurité sociale, ou Agessa ou document similaire pour les artistes étrangers,
- une attestation d'assurance en responsabilité civile,
- une note d'intention artistique pour le projet « Art social » qu'il développera dans les locaux de l'université d'arts appliqués de Kankaanpää.

Sélection

Le dossier sera instruit par les services. Le comité de pilotage coopération du programme LEADER sélectionnera l'artiste dont la proposition sera la plus cohérente avec les attentes des partenaires finlandais et qui sera le plus à même de représenter le territoire du Pays Val de Garonne Guyenne Gascogne.

Une convention stipulant les engagements respectifs de l'artiste et du Pays Val de Garonne Guyenne Gascogne sera conclue.

Les artistes non retenus seront avertis par mail dès que possible.